

Le comité est d'opinion qu'avec le système actuel, la grande majorité des élèves qui sortent de nos écoles d'agriculture, n'y ont pas trouvé l'occasion d'acquiescer les connaissances nécessaires pour diriger avec profit les travaux de la ferme. S'ils ne savaient pas déjà, avant leur entrée à Ste-Anne ou à L'Assomption, labourer, semer, drainer, etc., ils ne l'apprendraient certainement pas à ces écoles; ils n'auraient pas appris à se servir des instruments d'agriculture perfectionnés dont l'usage est maintenant devenu indispensable.

Quant aux soins à donner au bétail et surtout aux juments et aux vaches, au moment critique où elles mettent bas, aussi bien qu'avant et après ce moment, quant à l'élève de leurs produits, la préparation de leur nourriture, la traite des vaches etc., les élèves n'acquiescent à nos écoles d'agriculture, aucune connaissance pratique.

Le comité a cherché l'explication de cet état de choses. Il a interrogé ceux qui sont à la tête de ces écoles. La réponse a été invariablement la même: "Pourquoi ne faites-vous pas labourer vos élèves?" "Ils nous feraient du mauvais labour."

"Pourquoi ne les faites-vous pas semer, avec vos semoirs mécaniques, faucher avec vos faucheuses, récolter avec vos moissonneuses?" "Ils briseraient nos instruments et nous feraient du mauvais ouvrage." "Pourquoi ne chargez-vous pas les plus avancés de vos élèves, à tour de rôle, du soin des étables et du bétail, sous la surveillance du chef de pratique, du directeur, ou l'un des professeurs? Nous ne pouvons pas compter sur eux; après tout, ce ne sont que des écoliers, ils négligeraient ce qu'il y a de plus important."

Pour résumer, tout ouvrage qui tendrait à développer l'intelligence de l'élève, à mûrir son jugement, à lui donner le sentiment de la responsabilité, en un mot, à lui faire faire de véritable progrès, lui est refusé, de crainte que son inexpérience ne cause des pertes au collège dont l'école dépend. Si on le met à l'ouvrage, c'est seulement pour lui faire faire la tâche d'un simple manoeuvre: nettoyer les étables, enlever le fumier, étriller les animaux, leur donner du foin, charrier l'eugrais, etc. Il n'est que juste que les élèves fassent tous ces ouvrages et surtout qu'ils les fassent bien, et sans négliger le moindre détail, l'on ne peut trop insister sur ce point, mais est-ce à cela que doit se borner l'instruction pratique d'une bonne école d'agriculture?

Le but du comité est d'améliorer le système actuel et non pas de blâmer les deux institutions, les collèges de Ste-Anne et de L'Assomption qui ont la charge de nos écoles d'agriculture.

Il ne faut pas oublier que ces institutions ont donné une preuve de dévouement, lorsqu'elles ont entrepris cette charge, et ont assumé une responsabilité qui, de droit, revenait au gouvernement.

Jusqu'à quel point le gouvernement peut-il insister pour que ces terres, ces bâtisses, ce bétail, ces instruments d'agriculture, à l'achat desquels il n'a rien contribué soient consacrés à l'usage des écoles d'agriculture?

Les collèges de Ste-Anne et de L'Assomption ne doivent-ils pas chercher à retirer de leurs propriétés, qui représentent une grande valeur, autant de revenu que possible pour leur propre support, et pour les mettre à même de remplir le but pour lequel ils ont été fondés, but qui n'était pas l'enseignement de l'agriculture?

L'on dira que ces deux collèges reçoivent chacun, des subsides considérables du public, pour leurs écoles d'agriculture. En quoi consistent-ils?

1. \$2,000.00 par année qui doivent être dépensées conformément aux instructions du Conseil d'agriculture pour payer les professeurs, directeurs, le chauffage, l'éclairage, etc., mais dont aucune partie n'est destinée à compenser le collège, pour l'usage de sa propriété, excepté en ce qui regarde le loyer et

l'assurance de la maison de l'école. Le montant accordé pour le chef de pratique, sur ce \$2,000.00 est tout à fait insuffisant pour obtenir les services d'un homme bien qualifié et qui consacrerait le temps nécessaire aux élèves. 2. Un certain nombre de bourses, dont les élèves profitent plus que le collège.

Quel profit le collège peut-il faire sur le logement et la nourriture des élèves, sur les \$6.00 par mois qu'il reçoit pour chacun d'eux? La main d'œuvre des élèves est la seule compensation offerte au collège, pour l'usage de son matériel et de ses immeubles.

Le collège n'y attache pas beaucoup de valeur; avec un meilleur système il en aurait cependant, mais jusqu'à quel point cette compensation donnerait-elle au gouvernement le droit de faire usage de la propriété du collège pour le bénéfice de l'école d'agriculture.

Si une portion de la ferme est consacrée exclusivement à l'usage des élèves de l'école d'agriculture, pour leur faire apprendre sur place, toutes les opérations agricoles, leur faire faire les expériences nécessaires etc, il faut s'attendre à ce qu'il y aura, pour le collège, quelques dépenses additionnelles, une certaine diminution dans le revenu net de la ferme et quelques pertes inévitables, résultat de l'inexpérience des élèves.

Cela mérite considération.

Sans soulever d'aucune façon cette question délicate, et surtout sans prendre aucun engagement au nom du Gouvernement pour l'avenir, le comité a fait promettre aux directeurs de s'occuper de suite à trouver un bon chef de pratique, d'introduire, dès cet été, certaines améliorations dans leur système d'instruction agricole, comme, par exemple, de faire drainer par drains souterrains, par les élèves eux-mêmes, au moins un arpent de terre en superficie, de faire traire les vaches par eux un temps suffisant pour leur apprendre à bien les traire, etc.

Il n'est peut-être pas impossible de faire un arrangement équitable qui donnerait au Gouvernement le droit d'insister sur ce que les écoles d'agriculture remplissent le but pour lequel elles ont été créées; cependant la chose présente beaucoup de difficultés, théoriques et pratiques.

Le comité ne s'est pas cru autorisé à entamer aucune négociation avec les directeurs des collèges, à ce sujet, et il réserve la question au Conseil d'agriculture et au Gouvernement.

Dans tous les cas, il est indispensable que l'on insiste pour faire enseigner aux élèves, non seulement théoriquement, mais surtout pratiquement aux champs comme à l'étable et à la classe, tout ce qu'un cultivateur modèle doit savoir, si l'on veut que nos écoles rendent quelques services à la cause de l'agriculture, pour laquelle il reste encore tant à faire dans notre province.

Québec, 26 mai 1891.

GÉLÉON OUMET.

Et le dit rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil est informé par monsieur S. C. Stevenson, secrétaire de la compagnie d'exposition de Montréal, qu'une exposition provinciale aura lieu à Montréal, du jeudi, le 17 septembre prochain, au vendredi, le 25 du même mois.

Le président informe le Conseil de l'action prise en faveur de l'ensilage et de la confection des silos. Deux mille quatre cent piastres ont été offertes en prix, ou en encouragements spéciaux, aux membres des diverses sociétés d'agriculture de la province—et les avis avec tous les détails nécessaires paraissent au *Journal d'agriculture*.

Sur la demande de la société d'horticulture d'Abbottsford, permission est accordée aux sociétés d'horticulture de passer un règlement par lequel le secrétaire pourra recevoir une indemnité ne dépassant pas sept pour cent sur tous les argents